



HAL
open science

Technologies biométriques et libertés individuelles à l'épreuve de la crise sanitaire

Dominique Desbois

► **To cite this version:**

Dominique Desbois. Technologies biométriques et libertés individuelles à l'épreuve de la crise sanitaire. 2020. hal-02554246

HAL Id: hal-02554246

<https://hal.science/hal-02554246>

Submitted on 25 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Technologies biométriques et libertés individuelles à l'épreuve de la crise sanitaire¹

Alors que l'épidémie Covid-19, désormais mondialisée, a de très loin dépassé en nombre de décès la précédente pandémie de syndrome respiratoire aigu sévère (Sras) de 2003, les autorités sanitaires chinoises mettent en avant l'utilisation des technologies de l'intelligence artificielle (IA) et de la cinquième génération de réseau mobile (5G) pour en maîtriser la propagation à l'aide des techniques de reconnaissance faciale et de traçage numérique. Quelle est la portée réelle de ce type d'instrument au service des politiques publiques de santé et quelles en sont les instrumentations possibles par un État selon le régime de gouvernance dont il s'est doté ?

Le pouvoir des instruments

Selon le *Xinmin Evening News*, organe de presse gouvernemental à Shanghai, les communautés jugées à haut risque reçoivent les appels d'un automate vocal qui selon les réponses aux questions posées peut recommander le confinement à domicile pour une période de quatorze jours. Cette information est alors communiquée au centre de soins local pour qu'un suivi soit effectué. Collectant des informations individuelles sur l'identité, la localisation et l'état de santé, l'automate vocal peut traiter en parallèle environ deux cents appels en cinq minutes. En outre, l'automate produit un rapport d'activité quotidien catégorisant les informations recueillies et, selon le quotidien local, améliorant ainsi les capacités de surveillance de la pandémie. L'Académie chinoise des sciences ferroviaires prévoit d'utiliser les technologies numériques pour remonter les chaînes d'infection potentielles de Covid-19 au cours de voyages en train. Récemment, la société chinoise *Qihoo 360* s'est associée à *NoSugarTech* pour proposer une plate-forme permettant aux utilisateurs de vérifier à partir de données fournies par les médias gouvernementaux¹ s'ils ont récemment voyagé avec une personne ayant contracté le *SARS-CoV-2*², nouveau coronavirus responsable de l'épidémie Covid-19.

Un système d'IA développé par la firme *Megvii* permet d'utiliser des caméras thermiques pour détecter les cas de fièvre à partir des prises de vues du corps et du visage. Des entreprises high-tech comme *Baidu* déclarent se servir de l'IA dans les gares et les aéroports des grandes agglomérations (Beijing et Shenzhen) pour contrôler les températures corporelles afin de réduire le temps d'attente et le risque de contagion. Selon son communiqué de presse, *Baidu* emploie l'IA pour pointer le capteur infrarouge sur le front des passagers en mouvement, afin de mesurer leurs températures corporelles avec une erreur inférieure à 0,05 degrés Celsius. Dans une lettre adressée à tous ses employés, le fondateur de *Baidu*, Robin Li, déclare : « *Les méga-données et l'intelligence artificielle contribuent [...] à accroître l'efficacité de la gestion de la cité et aux avancées dans le domaine des soins de santé, lors de situations d'urgence publique* ». L'entreprise *SenseTime*, spécialisée en IA, affirme être capable d'identifier des personnes portant des masques.

La Chine n'est pas la seule à utiliser la reconnaissance faciale : Sergueï Sobianine, maire de Moscou, a déclaré le 30 mars dernier : « *J'espère que d'ici à la fin de la semaine, nous aurons les systèmes d'information permettant de contrôler quasi intégralement les déplacements des citoyens* ». En effet, selon le quotidien économique *Kommersant*, le système de reconnaissance faciale de la société russe *NtechLab* est en cours de déploiement pour analyser le flux d'images des 175 000 caméras de surveillance moscovites³.

Afin de réduire les risques d'infection, des robots de nettoyage développés par *Shanghai Lingzhi Technology* remplacent les éboueurs dans les zones soumises à quarantaine en pulvérisant du désinfectant sur les voies d'accès aux hôpitaux. Dans les régions plus reculées du pays, les autorités

¹ "AI applications surge as China battles to contain new coronavirus epidemic", S. Dai, *South China Morning Post*, 4 février 2020.

² Acronyme officiel du *Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus 2*, responsable de la pandémie Covid19, parfois francisé en SRAS-CoV-2.

³ <https://www.courrierinternational.com/article/controle-confinement-moscou-deploie-un-systeme-de-reconnaissance-faciale-pour-surveiller-les>.

locales font voler des drones équipés de haut-parleurs et surveillent les citoyens repérés dans les zones ouvertes sans masque facial : une vidéo publiée sur Twitter par le média gouvernemental *Global Times* montre une femme âgée de Mongolie intérieure réprimandée pour n'avoir pas porté de masque par un drone lui demandant de réintégrer son domicile⁴.

Plusieurs provinces chinoises, dont le Zhejiang et le Sichuan, profitent de la technologie 5G pour mener des examens cliniques et des traitements de l'infection par le nouveau coronavirus SARS-CoV-2, notamment dans les deux nouveaux hôpitaux construits spécifiquement à Wuhan pour les patients affectés par la Covid-19⁵. Les technologies d'IA développées pour le géant du e-commerce chinois *Alibaba* par *Damo Academy* ont permis de séquencer le génome du SARS-CoV-2, montrant au sein du genre des betacoronavirus une homologie à 96% avec la souche *BatCov RaTG13*, coronavirus de chauve-souris responsable de l'épidémie en 2003 de syndrome respiratoire aigu sévère.

L'épidémiologiste Liu Lanjuan affirme : « À l'ère des données massives et de l'internet, le parcours de chaque personne peut être retracé. Nous devrions pouvoir utiliser pleinement les nouvelles technologies pour localiser les sources d'infection et contenir la pandémie ». Cinq sites internet d'actualités officielles dont celui du *Quotidien du Peuple* ont déployé des applications pour mobiles téléphoniques intelligents permettant la diffusion et la consultation d'informations actualisées par les services gouvernementaux au moyen de fonctionnalités intitulées « cas à proximité » et « cas dans mon quartier » signalant l'emplacement des cas confirmés de Covid-19 à proximité de l'utilisateur en fonction de sa géolocalisation. Au 27 février, la plate-forme de *Dingxiangyuan* - agence de presse sur Internet - avait enregistré 2,5 milliards de connexions.

Cependant, la démultiplication des capacités d'acquisition et de traitement de l'information épidémiologique par les technologies numériques, en particulier biométriques, renforce singulièrement le pouvoir autoritaire de l'État en donnant accès en temps réel aux données individuelles personnalisées des citoyens.

Les instruments du pouvoir

Comme le révèle l'épidémie Covid-19, l'IA devient pour le gouvernement chinois un instrument en matière de pilotage des soins et de gestion sanitaire qui s'articule avec le contrôle politique - beaucoup plus contestable - des populations, mis en place antérieurement à partir de techniques de reconnaissance faciale basées sur l'IA. La crise sanitaire fournit l'occasion de déployer à grande échelle ces technologies de surveillance, légitimant leur extension et facilitant leur maintien par-delà l'épidémie. Comme le montre l'exemple du Hubei, le Président chinois Xi Jinping profite de la crise de la Covid-19 pour affermir son contrôle sur la société civile : après l'alerte publiée le 30 décembre 2019 par l'ophtalmologue Li Wenliang, les critiques sur le silence officiel de trois semaines ont été censurées par le pouvoir sur les réseaux sociaux *WeChat*, *Weibo* et *Douyin*. L'équipe dirigeante du Parti communiste chinois (PCC) a resserré son emprise sur les provinces à cette occasion : Ma Guoqiang, secrétaire du PCC à Wuhan, et Jiang Chaoliang, responsable du PCC dans le Hubei (province dont Wuhan est le chef-lieu) ont été démis de leurs fonctions.

Ayant publié un article intitulé « *Alarme virale : lorsque la fureur outrepassé la peur* » critiquant publiquement le président Xi Jinping sur la gestion de la crise, Xu Zhangrun, professeur de droit constitutionnel à l'université Tsinghua⁶, a été confiné à son domicile en résidence surveillée et privé

⁴ <https://globalnews.ca/news/6535353/china-coronavirus-drones-quarantine>.

⁵ https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-deux-hopitaux-construits-en-un-temps-record_3799879.html.

⁶ L'université Tsinghua de Beijing, la meilleure de Chine selon les classements QS et Shanghai, est également l'*alma mater* de nombreuses personnalités politiques, incluant les présidents Jiang Zemin, Hu Jintao et ... Xi Jinping.

d'accès à Internet et aux réseaux sociaux. L'activiste Xu Zhiyong, co-fondateur de Gongmeng⁷ et militant des droits de l'Homme, a été arrêté le 15 février à Guangzhou (Canton) au motif de sa participation en décembre 2019 à une réunion clandestine sur « *la transition démocratique en Chine* » organisée à Xiamen, l'une des quatre zones économiques spéciales de la Chine.

Malgré la reprise en main du PCC, les informations « *non-autorisées* » continuent à circuler : dès le décès le 6 février 2020 de Li Wenliang, l'un des premiers lanceurs d'alerte admonestés pour « *propagation de fausses nouvelles sur Internet* » concernant la Covid-19, une vague de protestations a déferlé sur les réseaux sociaux chinois vite endiguée par la censure qui expurge les messages. Paru le 10 mars dans le magazine *Renwu* (« *Les gens* »), le témoignage de l'urgentiste chinoise, Ai Fen - auteure de l'alerte relayée par Li Wenliang, a été rapidement expurgé de l'Internet chinois⁸. Blogueur connu pour sa couverture des manifestations de Hong-Kong en 2019, Chen Qiushia a disparu le 6 février après avoir enquêté sur l'épidémie à Wuhan⁹ : selon la police, il est mis en quarantaine pour « *avoir passé trop de temps dans les hôpitaux* ». Si le gouvernement central chinois a mandaté une enquête officielle, les autorités locales se sont limitées à des rectifications sans pour autant reconnaître expressément que des fautes avaient pu être commises.

Suite à l'annonce par Beijing de 500 contaminations au SRAS-CoVid-2 dans les prisons du Hubei, du Zhejiang, et du Shandong, la diaspora ouïghour alerte les ONG sur les risques de contamination massive dans les centres de rétention au Xinjiang où sont internés des centaines de milliers de membres de cette ethnie musulmane, majoritaire dans cette région du nord-ouest de la Chine. Plus récemment, le Groupe des ambassadeurs africains à Beijing a saisi le conseiller d'État dirigeant la diplomatie chinoise, Wang Yi, d'une note demandant « *la cessation des tests forcés, de la quarantaine et des autres traitements inhumains infligés aux Africains* » dans la ville de Guangzhou (Canton). Transmise en copie à Cyril Ramaphosa, actuel président de l'Union africaine, la note des ambassadeurs rapporte un certain nombre d'incidents, signalant l'expulsion d'hôtels au milieu de la nuit, la saisie de passeports et des menaces de révocation de visa, d'arrestation ou d'expulsion à l'encontre d'Africains¹⁰. Faisant référence à la province du sud où se situe la troisième ville la plus peuplée de Chine, le porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères Zhao Lijian a répondu que « *les autorités du Guangdong attachent une grande importance aux préoccupations de certains pays africains et travaillent rapidement pour améliorer leur méthode de travail* ». Cependant, la communication gouvernementale peine parfois à masquer les réalités de l'épidémie : avec environ 3 300 décès sur 80 000 personnes infectées par le SARS-Cov-2, les statistiques chinoises apparaissent sous-estimées par rapport au 33 000 décès sur 700 000 cas déclarés dans le monde ; autre élément de suspicion, les 35 000 urnes funéraires distribuées à Wuhan sur la période épidémique représenteraient près de 14 fois le nombre de décès attribués au Covid-19. Après avoir augmenté de 50% exactement le nombre de décès enregistrés à Wuhan, les autorités chinoises démentissent ce 17 avril toute dissimulation dans le bilan du Covid19¹¹.

Dans ce modèle autoritaire de gestion de la crise sanitaire, les outils numériques semblent avoir facilité le contrôle politique de l'information. Par exemple, dans la cité de Hangzhou, capitale de la province du Zhejiang en Chine orientale mais aussi à Zhengzhou dans la province du Henan au centre-est de la Chine, la police fait usage de lunettes de reconnaissance faciale pour identifier des suspects dans la

⁷ Organisation non-gouvernementale chinoise réclamant l'instauration de l'État de droit par l'application de la Constitution en République populaire de Chine.

⁸ <https://www.theguardian.com/world/2020/mar/11/coronavirus-wuhan-doctor-ai-fen-speaks-out-against-authorities>.

⁹ <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-02-07/two-citizen-journalists-covering-virus-go-missing-in-china>.

¹⁰ <https://www.japantimes.co.jp/news/2020/04/13/asia-pacific/social-issues-asia-pacific/african-china-discrimination-guangzhou>.

¹¹ Coronavirus: China outbreak city Wuhan raises death toll by 50%. BBC News: <https://www.bbc.com/news/world-asia-china-52321529>.

foule des gares. Combinée à d'autres ressources numériques, la reconnaissance faciale devient un instrument de répression politique largement utilisé à l'encontre des activistes tibétains ou ouïghours. D'après *ZDNet*, l'expert en sécurité informatique, Victor Gevers a révélé l'existence d'une base de données portant sur 2,5 millions de ressortissants de la province du Xinjiang, foyer de la principale minorité musulmane en Chine, les Ouïghours : ce chercheur néerlandais a pu accéder à une ressource de 6,7 millions de coordonnées GPS collectées par *SenseNet*, société commercialisant des systèmes de reconnaissance faciale et collaborant très étroitement avec la police chinoise. À ces coordonnées GPS sont associées les identités individuelles ainsi tracées (nom, numéro, date de délivrance et d'expiration des cartes d'identité, adresse personnelle, photo, date de naissance et identité de l'employeur¹²). De plus, la police chinoise collecte échantillons d'ADN, empreintes digitales, images de l'iris et informations sur les groupes sanguins au prétexte d'un programme de santé publique concernant tous les habitants de la région du Xinjiang âgés de 12 à 65 ans, selon *Human Rights Watch*¹³. Ainsi, bien qu'elle puisse être entravée par le port de masques de protection, la reconnaissance faciale actuellement promue par le régime chinois comme un outil de gestion sanitaire est également un outil de contrôle politique de ses minorités ethniques.

Enfin, le gouvernement chinois poursuit en 2020 le déploiement de son « *système de crédit social* » : les individus aux notes trop basses peuvent subir des restrictions quant aux possibilités de postuler à certains emplois, d'inscrire leurs enfants dans certaines écoles voire de prendre les transports en commun. Ainsi, *Global Times*, un organe de presse gouvernemental chinois, déclarait récemment que 11 millions de personnes avaient été empêchées de prendre l'avion et 4,5 millions de prendre le train à grande vitesse dans un article citant l'appel de Hou Yunchun, ancien directeur du centre de recherche et de développement du Conseil d'État chinois, à renforcer les sanctions pour les personnes discréditées par ce système de crédit social¹⁴.

Dans sa gestion de la crise sanitaire, le gouvernement chinois a tiré parti de dispositifs préexistants de contrôle des populations pour tenter de limiter les contaminations au prix d'un confinement drastique et autoritaire et d'une mobilisation centralisée des professionnels et des moyens technologiques, appuyés sur les forces de l'ordre. Malgré son déficit de transparence dans la gestion de l'information publique, le modèle de gestion techno-autoritaire de la crise sanitaire semble marquer des points après avoir apparemment jugulé l'épidémie en Chine.

Cependant, en Corée du Sud, une stratégie de la transparence et de la responsabilisation basée sur les technologies modernes de communication et un traçage complet du parcours et des contacts des personnes testées positives semblent avoir contribué à aplanir la courbe des contaminations dès le 9 mars¹⁵. Des modèles techniquement similaires appliqués à Hong-Kong, Singapour et Taïwan, montrent que d'autres régimes ont mis en place des barrières digitales basées sur les données d'itinérance fournies par les opérateurs de réseau. Pour le moment, seuls Hong-Kong et la Corée du Sud ont recours à des bracelets électroniques pour faire respecter le confinement, la Corée du Sud ne l'utilisant que pour les citoyens ayant enfreint leur quarantaine. En Italie, pour inciter les individus à télécharger l'application *Immuni*¹⁶ de traçage sanitaire sur leur smartphone, le bracelet électronique serait

¹²<https://www.zdnet.com/article/chinese-company-leaves-muslim-tracking-facial-recognition-database-exposed-online>.

¹³<https://www.hrw.org/fr/news/2017/12/13/chine-collecte-de-ladn-de-millions-dhabitants-du-xinjiang>.

¹⁴ "Social credit system must bankrupt discredited people: former official", Liu Xuanzun *Global Times*, 2018/5/20.

¹⁵ https://www.lepoint.fr/sante/coronavirus-large-baisse-des-nouveaux-cas-en-chine-et-coree-du-sud-09-03-2020-2366278_40.php.

¹⁶ "Application basée sur la technologie *BlueTooth* et non sur la géolocalisation, elle a été créée par la société Bending Spoons de Milan qui en a cédé gratuitement les droits d'utilisation au gouvernement selon Domenico Arcuri, le Commissaire italien pour la crise Covid-19.

envisagé comme alternative à la limitation des déplacements, en particulier pour les personnes âgées, population à risque peu familiarisée avec les applications mobiles.

L'Asie n'est cependant pas à l'abri d'éventuels effets rebonds du fait de personnes rentrant de l'étranger, du retour au travail des personnes confinées (ce serait le cas par exemple à Hong-Kong et à Singapour)¹⁷ et d'éventuelles transmissions par des porteurs asymptomatiques¹⁸. Responsable du collège d'experts médicaux de Shanghai, l'infectiologue Zhang Wenhong considère une seconde vague d'épidémie mondiale à l'automne comme très probable.

Ne pouvant rivaliser au plan de la coercition avec les régimes autoritaires malgré des amendes parfois dissuasives, les démocraties en appellent à la mobilisation citoyenne exhortant les populations à limiter leurs déplacements, respecter les distances de sécurité, éviter les contacts et améliorer l'hygiène. N'ayant pu circonscrire les foyers primo-infectieux, leur stratégie vise désormais moins à endiguer l'épidémie qu'à l'atténuer suffisamment pour que les systèmes de santé puissent en absorber le choc. Tant aux États-Unis qu'en Europe, la propagation de l'épidémie s'avère très préoccupante comme en Italie, en Espagne voire en France et au Royaume-Uni. Signe-t-elle une difficulté intrinsèque pour le modèle démocratique fondé sur le respect des droits individuels à imposer des mesures sanitaires restrictives, surtout lorsque la confiance dans les institutions publiques est déjà érodée ? Même si les mesures de confinement ne peuvent être prises de manière aussi drastique et immédiate dans les démocraties que sous le joug répressif de régimes autoritaires, il faut espérer que l'adhésion des populations aux mesures prescrites de distanciation sociale moins restrictives et mieux localisées permette d'aplanir suffisamment la courbe des contaminations pour que le système de santé soit en mesure de prendre en charge l'ensemble des malades de la Covid19.

Les applications de technologies numériques avancées suscitent actuellement rivalités et soupçons entre les grandes puissances, comme en témoigne l'affrontement sino-américain autour de la 5G et les accusations d'espionnage à l'encontre de l'entreprise *Huawei* formulées par plusieurs pays de la zone OCDE. C'est ainsi que les défenseurs des droits de l'Homme peuvent se voir instrumentalisés : le Département du commerce américain a récemment inscrit 28 firmes chinoises sur sa liste noire pour leur participation à la « répression brutale des minorités ethniques en Chine », citant des violations des droits de l'Homme et des détentions arbitraires massives à l'encontre des communautés musulmanes du Xinjiang, notamment les Ouïghours. Parmi elles, trois licornes technologiques de la reconnaissance faciale par intelligence artificielle sont épinglées : *Sense Time*, *Megvii* et *Yu*, ainsi que la firme chinoise *iFlytek* spécialisée en reconnaissance vocale. Une telle décision « non-tarifaire » ne saurait être entièrement dénuée d'arrière-pensées commerciales : le marché mondial de la reconnaissance faciale présente un taux de croissance annuel de près de 20% qui pourrait l'amener à hauteur de 9 milliards de dollars US en 2022.

Guerre de communiqués

Une guérilla sur les moyens d'information accompagne ces rivalités. L'administration américaine ayant décidé de réduire significativement le nombre de ressortissants travaillant pour les organes de presse gouvernementaux de la République populaire de Chine aux USA, Beijing a demandé aux journalistes du *New York Times*, du *Washington Post* et du *Wall Street Journal* de rendre les cartes de presse sous deux semaines, ce qui équivaut à une expulsion de facto. Dans le contexte pandémique du Covid19, l'affrontement sino-américain s'exacerbe entraînant des décisions lourdes de conséquences : ainsi, le 14 avril, le président Trump annonçait l'arrêt du financement américain de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), fustigeant la « décision désastreuse de s'opposer aux restrictions de voyage entre la Chine et les autres pays ».

¹⁷ <http://www.rfi.fr/fr/asi-pacifique/20200322-coronavirus-asi-affronte-deuxieme-vague-epidemie>.

¹⁸ Indirect Virus Transmission in Cluster of COVID-19 Cases, Wenzhou, China, 2020. Jing Cai & alii, *Emerg Infect Dis.* 2020 [15/04]. <https://doi.org/10.3201/eid2606.200412>.

En réponse aux attaques de Mike Pompeo, le secrétaire d'État américain, estimant que la Chine avait minimisé l'ampleur de l'épidémie, Beijing cherche à affirmer son leadership dans la lutte mondiale contre la pandémie de Covid19. Pour un certain nombre de pays impliqués dans son initiative d'infrastructure des nouvelles routes de la soie, le gouvernement chinois multiplie les communiqués d'ambassade sur ses opérations de livraisons de matériels sanitaires, notamment en Serbie, l'un de ses plus proches alliés en Europe. Malgré une attitude très compréhensive de la Commission européenne¹⁹, le président serbe, Aleksandar Vučić a déclaré que « *la solidarité européenne est un conte de fées* » en comparaison des aides chinoises et russes tandis que Bruxelles interdisait l'exportation de respirateurs en dehors de l'UE. Son homologue hongrois, Victor Orban, n'est pas en reste, affirmant le 27 mars « *En ce qui concerne l'aide liée au coronavirus, la Hongrie a reçu le soutien de la Chine et du Conseil Turc* ». Cependant, le 30 mars, il fait voter une loi d'exception instaurant une forme de censure d'État sur les médias à laquelle réagit Davide Ssoli, le président du Parlement européen, demandant à la Commission d'évaluer si cette nouvelle loi hongroise est compatible avec le traité de l'Union européenne.

Le théâtre d'opérations de cette guerre de communiqués s'étend désormais à l'Europe de l'Ouest avec « *les observations d'un diplomate chinois à Paris* », publiées sur le site de l'Ambassade de Chine en France²⁰, souhaitant « rétablir des faits distordus » et s'en prenant aux contempteurs occidentaux de la gestion chinoise de l'épidémie. Accusant de propos racistes des parlementaires français co-signataires d'une tribune de l'*Obs* réclamant l'intégration de Taïwan à l'OMS, ce « *dazibao* » numérique a suscité la convocation de l'ambassadeur chinois en France par Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, soulignant dans son communiqué que « *Face au virus et à ses conséquences sur nos économies, les polémiques n'ont pas leur place* ». Déjà, dans l'émission « Questions politiques », Amélie de Montchalin avait déclaré « *La solidarité, ça ne s'instrumentalise pas* », précisant « *je vous parle de la Chine, de la Russie qui mettent en scène des choses* ». Pour sa part, Josep Borrell - le haut représentant diplomatique de l'Union européenne a « *déploré la bataille mondiale des récits et les tentatives de discréditer l'UE en tant que telle* »²¹.

Le président français dans une interview au Financial Times, a implicitement critiqué le manque de transparence du gouvernement chinois en affirmant « *Il y a clairement des choses qui se sont passées dont nous ne sommes pas au courant* ». En effet, selon les statistiques officielles, la Chine compterait au 20 avril un peu plus de 3 décès par million d'habitants alors que la France en dénombre 299 et les Etats-Unis 130²².

Ainsi, l'application des techniques numériques au domaine de la santé ouvre désormais un théâtre stratégique supplémentaire aux luttes d'influence géopolitique entre puissances hégémoniques.

Le jour d'après

Cependant, malgré les prouesses technologiques et les promesses mercatiques, les techniques d'identification biométriques ont déjà suscité bien des réticentes en Europe, en particulier la reconnaissance faciale. Selon le groupe Article 29 réunissant les autorités de contrôle des données personnelles en Europe, le système de reconnaissance faciale de *Facebook* qui assiste les utilisateurs dans l'identification des photographies affichées présentait de nombreux risques pour un réseau social d'une telle dimension. À la dernière conférence annuelle pour la protection des données, Marc Rotenberg, président de l'*Electronic Privacy Information Center (EPIC)* a présenté une demande de

¹⁹« Comment Aleksandar Vučić s'est acheté une respectabilité. L'autocrate serbe que Bruxelles dorlote », Jean-Arnaud Dérens et Laurent Geslin, *Le Monde diplomatique*, mars 2020.

²⁰ <http://www.amb-chine.fr/fra/zfzj/t1768712.htm>.

²¹ *EU HRVP Josep Borrell: The Coronavirus pandemic and the new world it is creating*. <https://eeas.europa.eu/>.

²² <https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/statistiques-sur-la-pandemie-de-coronavirus-covid-19-rapportees-au-nombre-dhabitants-par-pays/>

moratoire sur la reconnaissance faciale pour la surveillance de masse, signée par plus de 60 organisations de la société civile et de nombreux experts représentant plus d'une trentaine de pays²³.

Désormais, la reconnaissance faciale bénéficie du strict encadrement juridique réservé dans le Règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) aux traitements biométriques qui sont interdits en principe sauf cas particuliers avec consentement expresse des personnes, pour protéger un intérêt public important ou des intérêts vitaux, un type d'exception qui semble s'appliquer théoriquement à l'épidémie de Covid19.

Sur l'éventuelle mise en place d'un *tracking* (suivi numérique des déplacements) pour accompagner un dé-confinement progressif, le gouvernement français demeure dans l'expectative : le 24 mars, il a chargé un comité pilote d'éthique du numérique de réfléchir à cette question²⁴ dans le cadre du Comité consultatif national d'éthique. L'application *TraceTogether*, utilisée par Singapour, est basée sur la technologie *BlueTooth* pour connecter les mobiles téléphoniques dans un rayon de quelques mètres et garder en mémoire ces contacts durant vingt et un jours afin de pouvoir envoyer une alerte au besoin. Le projet européen *Pan-European Privacy Preserving Proximity Tracing*²⁵, auquel participe l'Inria, institut français pour la recherche numérique, a pour but d'élaborer un traçage numérique respectueux des règles de protection de la vie privée édictées par le RGPD. Selon une tribune publiée récemment²⁶, pour être efficace, un système de *contact tracing* doit être précis dans l'identification des personnes, utilisé par une majorité de la population et ses notifications doivent être suivies d'effets (dépistage, confinement voire quarantaine). Selon cette tribune, il devrait être fondé sur des règles de gouvernance strictes et transparentes, conforme à nos valeurs cardinales, basé sur un code source libre et ouvert, appeler au consentement plutôt qu'user de la contrainte, faire un usage proportionné des données et de la technologie, offrir une protection contre toute discrimination, être temporaire et réversible à tout moment. Les solutions vont du système décentralisé fondé sur *BlueTooth* au panoptique croisant identités individuelles, bornages, historiques d'appels et de carte bancaire. En outre, les systèmes envisagés devraient apporter la preuve épidémiologique de leur efficacité.

De facto, en l'absence de consentement, la loi française de juin 2018 s'inscrit dans la ligne juridique tracée par le RGPD : un opérateur public ne peut mettre en œuvre un traitement biométrique que s'il y est autorisé par loi ou a minima par décret. Déjà, après la présentation d'Alicem, application du ministère de l'Intérieur pour accéder par reconnaissance faciale à l'administration électronique, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a critiqué cette application car l'accès aux « e-services » y est conditionné par l'acceptation de la reconnaissance faciale par l'utilisateur, forçant ainsi son consentement. Plus récemment, ce sont 124 organisations défendant les libertés individuelles (dont la Ligue des droits de l'Homme, le Syndicat de la Magistrature et CREIS-Terminal) qui ont adressé une lettre commune au Parlement et au gouvernement français demandant l'interdiction de la reconnaissance faciale à vocation sécuritaire²⁷. Enfin, selon un communiqué publié dans le présent numéro de Terminal, l'Observatoire des libertés et du numérique (OLN) dont la Ligue des droits de l'Homme est membre, affirme que « *la crise sanitaire ne justifie pas d'imposer des technologies de surveillance* »²⁸. Qu'il s'agisse d'applications de géolocalisation pour vérifier le respect du confinement ou de signalement pour avertir des personnes ayant été en contact avec des malades du Covid-19, l'OLN affirme que les dangers pour les libertés individuelles seraient réels (atteinte au secret médical

²³ <https://thepublicvoice.org/ban-facial-recognition/>, octobre 2019, Tirana.

²⁴ <https://www.acteurspublics.fr/articles/exclusif-le-gouvernement-lance-une-mission-informelle-pour-re-flechir-aux-applications-de-tracking>.

²⁵ <https://www.pepp-pt.org>.

²⁶ <https://www.nouvelobs.com/confinement/20200417.OBS27654/tribune-un-tracage-numerique-oui-mais-seulement-a-certaines-conditions.html>.

²⁷ <http://www.lecreis.org>.

²⁸ <https://www.ldh-france.org/la-crise-sanitaire-ne-justifie-pas-dimposer-les-technologies-de-surveillance/>

ou à la confidentialité des données de santé), alors que l'efficacité de ce type d'outils dans la lutte contre la pandémie ne serait pas démontrée.

Les gouvernements adoptent des stratégies conditionnées par leurs capacités sanitaires ainsi que par leur mode de gouvernance, autoritaire ou démocratique. Au croisement des possibles, les technologies numériques figurent comme leviers d'efficacité et instruments de pouvoir, porteurs d'enjeux politiques qui déterminent assez largement le « jour d'après » ...

Des capacités de simulation numérique au service des politiques publiques

Les progrès enregistrés en matière de transports internationaux autorisent une diffusion, parfois extrêmement rapide sur de grandes échelles, des pandémies aux conséquences sanitaires dramatiques mais ayant aussi des impacts préoccupants sur le plan économique²⁹ et social. Une récente simulation algorithmique présentée par l'*Imperial College* distingue deux stratégies : 1) l'accompagnement, soit ralentir l'épidémie en protégeant les populations à risque ; 2) l'endiguement, soit renverser la dynamique épidémique par le confinement. Préservant davantage l'activité économique, la stratégie d'accompagnement se traduirait cependant par une saturation des hôpitaux et des centaines de milliers de morts au Royaume-Uni ce qui a persuadé le cabinet britannique de modifier ses options, en instaurant un confinement général. D'autres revirements ne sont pas à écarter en fonction des découvertes épidémiologiques : compte-tenu d'une estimation à 5,6% du taux d'infection de la population, une étude de l'Institut Pasteur vient de montrer qu'en France, une stratégie fondée sur l'immunité de groupe serait insuffisante pour éviter une seconde vague infectieuse à l'issue du confinement³⁰. Ainsi, les capacités computationnelles de simulations numériques participent à une plus grande réactivité de la puissance publique en contribuant à des remises en cause ou des infléchissements plus rapides des mesures sanitaires.

Bien que la santé ne soit pas un domaine de compétence de l'Union européenne, la Commission européenne avait anticipé des investissements majeurs dans le secteur numérique pour améliorer la précision des diagnostics, la prévention des maladies et l'accessibilité aux soins : dans le cadre de la stratégie européenne pour l'IA³¹, elle a résolu d'investir afin de favoriser les avancées scientifiques et préserver l'avance technologique de l'Europe en tant qu'acteur industriel. Parmi les dix mesures adoptées par l'Union européenne, la neuvième concerne la préservation de l'accès pour tous à la Toile : *Netflix*, *Facebook* et *YouTube* ont été priés de limiter la qualité de leur *streaming* pour éviter de surcharger la composante européenne du réseau.

Cependant, les réseaux sociaux offrent également un champ d'investigation très dense en informations pour évaluer l'impact sociétal de la pandémie de Covid19 : selon des chercheurs en sciences sociales de l'Inserm³², les réactions de la population aux décisions la concernant, aux informations des bulletins officiels, et aux fausses nouvelles colportées par les rumeurs, peuvent y être analysées pour éclairer la décision publique.

En période de crise, un changement peut en appeler bien d'autres ...

Est-ce seulement en période de pandémie que la sauvegarde de l'information en tant que bien public et son accessibilité devraient prévaloir sur la logique marchande et les tentatives hégémoniques ? Déjà des voix s'élèvent pour réfléchir collectivement à l'après-confinement : relayée par l'ETUC, confédération européenne des syndicats, une cinquantaine d'organisations se sont rassemblées en

²⁹Cf. L'impact économique des épidémies, Bloom D.E., Cadarette D. et Sevilla J.P., *Finances et développement* juin 2018, pp. 46-49.

³⁰ Henrik Salje, Cécile Tran Kiem, Noémie Lefrancq, Noémie Courtejoie, Paolo Bosetti, et al. *Estimating the burden of SARS-CoV-2 in France*. 2020. (pasteur-02548181).

³¹L'intelligence artificielle pour l'Europe, *COM 237 final*, Bruxelles, avril 2018, 22 p.

³² <https://www.inserm.fr/actualites-et-evenements/actualites/enseignements-reseaux-sociaux-aident-decision-publique>.

« coalition pour la protection et la sécurité des lanceurs d’alerte lors de la crise du Covid-19 et au-delà »³³ ; une tribune libre publiée dans *Le Monde* appelle à un « forum virtuel » (*#AprèsCovid19*) pour « concilier lutte contre le virus et respect des valeurs démocratiques »³⁴. Ces « Grenelles de la Covid-19 » suffiront-ils pour que les approches citoyennes garantes de nos libertés individuelles soient audibles ?

Régulièrement, certaines mesures de restriction des libertés individuelles sont prises en période de crise comme ce fut le cas encore récemment lors des vagues d’attentat terroriste. Justifiées par le caractère exceptionnel de la situation lors de leur introduction, ces dispositions administratives prolifèrent de crise en crise au sein de notre réglementation et pourraient s’avérer attentatoires aux libertés individuelles si elles étaient instrumentalisées au bénéfice d’une stratégie politique populiste comme l’a montré encore récemment le débat sur la rétention administrative des personnes fichées pour sûreté de l’État (« fichés S »)³⁵.

Suite à la loi du 23 mars instaurant l’état d’urgence sanitaire, la plus haute juridiction administrative qu’est le Conseil d’État, assure-t-elle un rôle de bouclier pour les libertés fondamentales ? Depuis le 10 mars, sur les 115 recours liés aux mesures de lutte contre la Covid19, dont plus de 60% en référé, seuls 40% ont été examinés avec un taux de rejet de 90%. Pour son vice-président, Bruno Lasserre, les recommandations du Conseil d’État sont prises en compte par le gouvernement. Ainsi, pour l’ordonnance concernant les « sans-domicile fixe » ne respectant pas les mesures de confinement : « *il n’est pas possible de verbaliser quelqu’un pour être sorti de son domicile alors qu’il n’en a pas* ». A contrario, pour Xavier Dupré de Boulois, professeur de droit à l’Université Paris 1, par l’ordonnance du 22 mars 2020 le juge du référé-liberté est virtuellement transformé en une méta-autorité de police : « *il n’est pas impossible qu’à l’avenir, le juge soit amené plus directement encore à prescrire des mesures de contraintes pour l’ensemble de la population [...], de nature à entraîner des atteintes graves à la vie des personnes* »³⁶.

En principe, selon l’article 34 de la Constitution française, c’est la loi qui détermine les règles garantissant les droits fondamentaux accordés aux citoyens dans l’exercice de leurs libertés publiques. Cependant, la loi « informatiques et libertés » permettrait de déployer une application de traçage numérique par voie réglementaire pour une durée déterminée sous certaines conditions, dont la plus essentielle est le consentement « libre et éclairé » des usagers. Sinon, une loi est nécessaire pour autoriser le déploiement de ce traçage numérique. Les débats autour du déploiement de l’application *Immuni* en Italie le montrent : devant le risque que le consentement libre ne soit pas suffisant pour rendre l’application efficace, la tentation serait de la rendre quasi-incontournable de facto³⁷.

Privilégiant le recours au cadre réglementaire, le gouvernement français a initialement proposé un débat sans vote au Parlement le 28 avril, comme l’article 50-1 de la Constitution l’y autorise, pour justifier du déploiement d’une application de traçage numérique nommée « StopCovid » dont les spécifications n’ont pas encore été dévoilées. En effet, cette application ne sera pas finalisée à la date du débat selon Cédric O, le secrétaire d’État au numérique. Considérant que l’absence de vote ferait courir un risque politique plus grand qu’un vote défavorable enterrant cette application, le gouvernement a effectué un virage à 180° en optant pour un vote, à l’issue du débat parlementaire consacré à cette question. Affaire à suivre, ...

Dominique Desbois

³³ *Coalition to Make Whistleblowing Safe During COVID-19 and Beyond*, <https://www.etuc.org/en/node/18863>.

³⁴ Un « Grenelle du Covid-19 » pour préfigurer la société d’après l’épidémie, *Le Monde*, 31/03/2020.

³⁵ <https://www.la-croix.com/Journal/Faut-placer-fiches-S-retention-2016-11-14>.

³⁶ <https://www.revuedlf.com/droit-administratif/on-nous-change-notre-refere-liberte-obs-sous-ce-ord-22-mars-2020-n439674>.

³⁷ <https://www.corriere.it/cronache/cards/coronavirus-l-app-quasi-obbligatoria-braccialetto-gli-anziani/scari-care-immuni.shtml>

ⁱ L'auteur remercie Cédric Gossart, Evelyne Fossey, Daniel Nulleau, Bernard Prince, Jacques Vétois et Jean-Benoît Zimmermann pour leurs remarques et suggestions ; cependant, il demeure seul responsable d'éventuelles erreurs ou omissions.